



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

ARRÊTÉ n° 2022/00939 du 15 MARS 2022

portant prorogation du délai d'instruction sur le dossier de demande d'enregistrement d'installation classée présenté par la société SNCF Voyageurs au 80, rue Victor Hugo à IVRY-SUR-SEINE

La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code de l'environnement, et notamment l'article R512-46-18 ,

VU l'arrêté préfectoral n°2021/659 du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature à M. Bachir BAKHTI, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne,

VU la demande en date du 18 octobre 2021, complétée le 25 novembre 2021 et déposée le 29 novembre 2021 par la société SNCF Voyageurs en vue d'exploiter au 80, rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine, un nouvel atelier de maintenance de trains répertorié dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous la rubrique 2930-1-a soumise à enregistrement,

VU le rapport du 13 décembre 2021 de l'inspection des installations classées à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports/Unité départementale du Val-de-Marne (DRIEAT/UD 94), constatant que le dossier de demande d'enregistrement présenté est techniquement recevable et peut être soumis à la consultation du public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022/189 du 18 janvier 2022 portant ouverture de la consultation du public du lundi 07 février 2022 au dimanche 06 mars 2022 inclus,

CONSIDÉRANT qu'il ne pourra pas être statué sur la demande d'enregistrement dans le délai de 5 mois fixé à l'article R.512-46-18 précité,

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1er – Le délai d'instruction de la demande d'enregistrement souscrite par la société SNCF Voyageurs en vue d'exploiter au 80, rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine, un nouvel atelier de maintenance de trains répertorié dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2930-1-a soumise à enregistrement, est prorogé de 2 mois jusqu'au 29 juin 2022 inclus.

.../...

A défaut d'intervention d'une décision expresse dans ce délai, le silence gardé par la préfète vaut décision de refus de la demande d'enregistrement.

ARTICLE 2 – La Secrétaire Générale de la Préfecture, la Sous-préfète de L'Hay-les-Roses, les Maires des communes d'Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, de la Ville de Paris, des 12^{ème} et 13^{ème} arrondissement de la Ville de Paris, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports/Unité Départementale du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture.

Pour la Préfète et par délégation,
Le sous-préfet de Nogent-sur-Marne,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line extending upwards from the right side, and a small flourish above the end of the horizontal stroke.

Bachir BAKHTI